

Nos formations :



➤ La Taille des arbres champêtres et fruitiers en agroforesterie

- Comprendre les éléments méthodologiques et techniques sur la taille,
- Tailler un arbre pour produire du bois d'œuvre de qualité en choisissant le bon objectif, les bons moyens et le bon moment pour le faire.

Date : 12 mars 2025

Lieu : Magneux

➤ Le greffage des arbres fruitiers

- Comprendre la biologie des arbres fruitiers et les méthodes de greffage pour obtenir les variétés de fruits désirées,
- Greffer des arbres fruitiers en respectant les méthodes adéquates pour garantir la pérennité des greffons

Date : 12 février 2025 (après-midi)

Lieu : Langres

➤ Découvrir l'agroforesterie pour produire autrement

- Comprendre ce qu'est l'agroforesterie
- Maîtriser les différentes étapes liées à la mise en place d'un projet d'agroforesterie
- Connaître les aspects réglementaires liés à l'agroforesterie
- Estimer les résultats économiques à moyen et long terme

Date : 18 février 2025

Lieu : Châteauvillain

Pour vous inscrire :

Corinne DELACROIX
06 85 81 79 29

Ou par mail :
Cdelacroix@haute-marne.chambagri.fr

Nos formations :



➤ Agroforesterie et Élevage :

l'intérêt des ligneux pour les animaux

- Connaître les différents types d'agroforesterie en élevage,
- Comprendre les liens entre agroforesterie et élevage et l'intérêt des arbres pour les animaux,
- Apprendre à concevoir un projet agroforestier pour l'élevage.
- Connaître les points clés pour réussir son projet d'agroforesterie adapté aux animaux

Date : 04 mars 2025

Lieu : LOUZE

Pour vous inscrire :

Corinne DELACROIX
06 85 81 79 29

Ou par mail :
Cdelacroix@haute-marne.chambagri.fr

Bulletin d'inscription

NOM - Prénom :

Date de naissance :

Niveau d'étude :

Statut :

- Chef d'exploitation
- Salarié
- En cours d'installation
- Autre

Titre de la formation :

Nom de l'entreprise / exploitation :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable :

Email :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales des formations

Je souhaite bénéficier d'un aménagement particulier du fait d'un handicap

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires . Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné aux inscriptions des formations. Les destinataires des données sont les Chambres d'agriculture du territoire Champardennais.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service formation.

Questionnaire des attentes

Afin de vous proposer une formation pertinente et adaptée à vos besoins, nous vous proposons de remplir ce questionnaire des attentes.

Quelles sont vos attentes pour cette formation ?

Question personnalisée

Avez-vous des remarques, des questions ?

Les conditions générales des formations & aides financières

Les tarifs et aides financières :

- Chefs d'exploitation : Les financements couvrent rarement la totalité du coût réel de la formation, une participation stagiaire est donc demandée. Les accords de prise en charge par VIVEA étant réalisés chaque mois au fil de la campagne, votre service formation s'engage à obtenir une contribution stagiaire du reliquat non pris en charge par VIVEA aussi bas que possible. Nous pourrions vous indiquer le tarif le plus juste au moment de votre inscription. Les demandes de prise en charge sont directement faites par le Centre de formation de la Chambre d'agriculture auprès de VIVEA. N'oubliez pas que votre cotisation obligatoire VIVEA annuelle vous donne accès à 2250 €/an de formation !

De plus, l'Etat accorde un crédit d'impôt aux chefs d'entreprise qui suivent des formations : Le crédit d'impôt rembourse au maximum 40 h de formation au taux du SMIC horaire par entreprise et par année civile.

Ex : vous suivez 7 h de formation en novembre 2022 : le crédit d'impôt est égal à : $11,07 \times 7 = 77,49 \text{ €}$.

- Salarié : le tarif varie d'un département à l'autre (à partir de 200€/jour) et d'une formation à l'autre. Nous pourrions vous indiquer le tarif le plus juste au moment de votre inscription. Il ne comprendra pas la prise en charge par le fond de formation (OPCO de branche). Néanmoins, les employeurs des salariés agricoles / viticoles peuvent bénéficier d'une prise en charge par OCAPIAT avec le « Boost Compétences ». Les modalités de prise en charge sont consultables sur <https://www.ocapiat.fr> ou au 03 26 40 58 51, il conviendra à l'employeur de retourner les documents à OCAPIAT à l'adresse suivante : 3, rue Marie Stuart, 51100 REIMS.

- Jeunes en cours d'installation et autres publics : s'adresser à la Chambre d'agriculture réalisant la formation pour connaître les tarifs et les différentes possibilités de financement dont le CPF (Compte Personnel de Formation) qui permet à toute personne en activité ou en recherche d'emploi de bénéficier d'heures de formation tout au long de sa vie. Cependant, les formations sont sélectionnées par les partenaires sociaux au niveau national et régional et accessibles via le moteur de recherche du portail moncompteformation.gouv.fr

Organisation des formations :

Pré-requis : Les formations ne nécessitent pas de connaissances préalables spécifiques, sauf pour les stages pour lesquels une mention particulière est indiquée.

Formation à distance : Certaines formations peuvent se dérouler entièrement ou partiellement à distance. Une connexion Internet et la maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

Évaluations : A l'entrée de chaque formation, un test de positionnement sera effectué et, à l'issue, les compétences seront évaluées par un quizz enfin l'avis de chaque participant sera sollicité pour évaluer sa satisfaction.

Horaires : les formations se déroulent généralement entre 9h et 17h30. Les horaires sont précisés dans la convocation envoyée avant la formation.

Inscription : Les formations du catalogue sont ouvertes à tout public quel que soit son département d'origine, sauf mention particulière dans la présentation de chaque formation. Les inscriptions doivent nous parvenir au moins 10 jours avant le début de la session, par retour du coupon réponse, par téléphone ou par inscription sur le site internet de la chambre d'agriculture proposant la formation.

Prise en compte du handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, les Chambres d'Agriculture soutiennent le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter les référents ci-dessous :

Aube & Haute-Marne : Tiffany GOMEZ – 03 25 43 72 88 – tiffany.gomez@aube.chambagri.fr

Ardennes : Céline DEHU - 06.09.12.30.12 - celine.dehu@ardennes.chambagri.fr



La certification qualité a été déléguée au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION